

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 141**21 mars 1996****SOMMAIRE**

Aberco S.A. Holding, Luxembourg	page 6739	Fortis Luxembourg - IARD S.A., Luxembg	6757, 6758
AEG, Anlagen- und Automatisierungstechnik, GmbH, Luxembourg-Stadt	6732	Fortis Luxembourg-Vie S.A., Luxembourg	6760, 6761
AEG Energietechnik, GmbH, Luxembourg-Stadt . .	6733	Friederich Hydropart, S.à r.l., Schifflange	6761
AG für Investitionen und Beteiligungen S.A., Luxembourg	6739, 6740	Friederich Hydrotech, S.à r.l., Schifflange	6762
Albar, S.à r.l., Luxembourg	6741	Garage de Kehlen, S.à r.l., Kehlen	6763
Alexa International S.A.H., Luxembourg . . .	6741, 6742	Gentry Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	6764
Alimentation Constant, S.à r.l., Luxembourg	6742	Germinal S.A. Holding	6758
Ambiorix S.A., Luxembourg	6746, 6747	Gernot Langes-Swarovski S.A., Luxembourg	6761
Amici S.A., Luxembourg	6735	GR Immotrust Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette	6763
Ankerlux S.A., Luxembourg	6742	Grow Holding S.A., Luxembourg	6762
Ansaldo International Ltd S.A., Luxembourg	6744, 6745	G.T. Biotechnology & Health Management S.A., Luxembourg	6763
Antennes Kirsch, S.à r.l., Luxembourg	6722	G.T. Europe Management S.A., Luxembourg	6759
Appi Lux, S.à r.l., Luxembourg	6726	G.T. US Small Companies Management S.A., Luxembourg	6763
(L)'Arche S.A.H., Luxembourg	6767, 6768	Hakogel S.A., Luxembourg	6764
Artlux, S.à r.l., Bertrange	6743	Hamalux, S.à r.l., Luxembourg	6764
Auto World International S.A., Luxembourg	6744	H.L. Elektro Schrank Holding S.A., Senningerberg	6763
Bercopa S.A., Soparfi, Luxembourg	6748, 6749	Holding du Grand Sud S.A., Luxembourg	6764
Boucherie Fach, S.à r.l., Belvaux	6745	Horsmans, S.à r.l., Lintgen	6765
Bougainville Investment, S.à r.l., Luxembourg	6747	Inter Immobilien Holding A.G., Luxembourg	6765
Brakes & Parts Center, S.à r.l., Mersch	6745, 6746	Intermetal S.A., Luxembourg	6766
B.T.I. Luxembourg S.A., Luxembourg	6729	International Fiduciary of Patrimony S.A., Luxembg	6766
Café-Restaurant Bairrada, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	6747	International Real Estate Investors Holding S.A., Luxembourg	6766
Calpalm Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	6751	Inversud Investment Fund, Sicav, Luxembourg . . .	6767
Capitalimmob S.A., Luxembourg	6750	Maison Hilges, Strassen	6766
Cedar Development	6723	(The) Managed Convertible Fund, Sicav, Luxembg	6727
Centrem S.A., Luxembourg	6749	Maris Holding S.A., Luxembourg	6753
Chaleur Appliquée, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	6752	(Le) Pari Evénement, S.à r.l.	6722
Cicerono Group S.A., Luxembourg	6751	(Les) Portes de Luxembourg S.A., Luxembourg . .	6765
C.I.P.F. S.A., Soparfi, Luxembourg	6740	S.G.T., Société de Gestion et Travaux S.A., Luxbg	6725
Création Finance S.A., Luxembourg	6752	Shakian S.A.H., Luxembourg	6725, 6726
Cricket & Co S.A.	6751	Sitronix Luxembourg	6723
Debt Invest S.A., Luxembourg	6751	Société Européenne de Banque S.A., Luxembourg	6725
Delta Invest S.A., Luxembourg	6752	Société Foncière S.A., Luxembourg	6723
Deubag A.G., Russian Trade Corporation A.G. . . .	6722	Sodelay, S.à r.l., Luxembourg	6722
E.C.C., Européenne de Comptabilité et de Communications S.A., Luxembourg	6751	Sominag S.A., Luxembourg	6724
ECCO Travail Temporaire Luxembourg S.A., Luxembourg	6753, 6754	Telematic Holding S.A., Luxembourg	6727
Enex S.A., Luxembourg	6752	Terrache S.A., Luxembourg	6727
Etafa S.A., Luxembourg	6755	Terzos International S.A., Luxembourg-Kirchberg	6728
Entreprise Del Col S.A., Luxembourg	6755	Tocqueville Luxembourg S.A., Luxembourg	6727
Eurobica-Matias & Cie, S.à r.l., Luxembourg	6754	Traholfi S.A., Luxembourg	6727
Euro-Hôtel, S.à r.l., Gonderange	6754	Tursonia Holding S.A., Luxembourg	6728
Européenne Invest S.A., Luxembourg	6756	Valisma Corporation S.A., Luxembourg	6729
Félicie Holding S.A., Luxembourg	6755	Valuga S.A., Luxembourg	6728, 6729
Finance Balans, GmbH, Luxembourg	6757	Veralda A.G., Luxembourg	6729
Financière Saint Eloi S.A., Luxembourg	6756	(Paul) Wagener et Fils S.A., Luxembourg	6732
Finimex Holdings S.A., Senningerberg	6758, 6759	WAGOFI, Wagons-Lits Finances International S.A., Luxembourg	6732
Fiparco S.A., Luxembourg	6757	WCMI Land	6723
Fissler A.G., Luxembourg	6722	Western Technologies S.A., Luxembourg	6724
Forcing International Holding S.A., Luxembourg . .	6759	World Mould Holding S.A., Luxembourg	6735

DEUBAG A.G., RUSSIAN TRADE CORPORATION A.G., Aktiengesellschaft.—
Vorstand

Der Gesellschaftssitz ist mit sofortiger Wirkung gekündigt.

H. Mette.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1996, vol. 164, fol. 63, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(09016/745/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

FISLER A.G., Aktiengesellschaft.Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxemburg B 17.302.—
Auszug

Gemäss Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 12. Februar 1996 ist Herr Gottfried F. Beecker mit sofortiger Wirkung zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates bestellt worden. Sein Mandat endet mit der Generalversammlung die über das Geschäftsjahr per 31. Dezember 1995 zu beschliessen hat.

Luxemburg, den 23. Februar 1996.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1996, vol. 477, fol. 16, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09040/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

LE PARI EVENEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxemburg B 42.816.

—
EXTRAIT

La FIDUCIAIRE SASSEL & ZIMMER S.C. dénonce avec effet immédiat le siège pour la société LE PARI EVENEMENT, S.à r.l.

Luxemburg, le 1^{er} mars 1996.Pour extrait sincère et conforme
FIDUCIAIRE SASSEL & ZIMMER S.C.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 477, fol. 12, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09070/664/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

ANTENNES KIRSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1321 Luxembourg, 260, route de Cessange.
R. C. Luxemburg B 36.131.

Par la présente la S.à r.l. ANTENNES KIRSCH déclare transférer son siège social à L-1321 Luxembourg, 260, route de Cessange et ce avec effet immédiat.

Luxemburg, le 23 février 1996.

ANTENNES KIRSCH, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 1996, vol. 476, fol. 88, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09184/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

SODELAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2135 Luxembourg, 1, Fond St Martin.
R. C. Luxemburg B 36.516.—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 88S, fol. 10, case 12, que le siège social de SODELAY, S.à r.l. a été transféré à L-2135 Luxembourg, 1, Fond St Martin.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 10 janvier 1996.

P. Frieders.

(02916/212/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

CEDAR DEVELOPMENT.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A., en tant qu'agent domiciliataire de la société CEDAR DEVELOPMENT, dénonce le siège de la société sise à L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 février 1996.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A.

J. E. Oliver

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1996, vol. 477, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09197/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

SITRONIX LUXEMBOURG.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A., en tant qu'agent domiciliataire de la société SITRONIX LUXEMBOURG, dénonce le siège de la société sise à L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 février 1996.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A.

J. E. Oliver

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1996, vol. 477, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09260/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

WCMI LAND.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A., en tant qu'agent domiciliataire de la société WCMI LAND, dénonce le siège de la société sise à L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 février 1996.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A.

J. E. Oliver

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1996, vol. 477, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09278/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 1996.

SOCIETE FONCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SOCIETE FONCIERE S.A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 avril 1992, publiée au Mémorial C, n° 531 du 18 novembre 1992.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 31 juillet 1992, publié au Mémorial C, n° 10 du 8 janvier 1993 et suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 octobre 1994, publié au Mémorial C, n° 25 du 17 janvier 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Mehl, administrateur de sociétés, demeurant à Metz (F).

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur René Dechamps, avocat, demeurant à Madrid.

L'assemblée élit comme scrutatrice, Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

Monsieur le président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les dix-huit mille cent quatre-vingts (18.180) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la société de dix millions cent quatre-vingt mille (10.180.000,-) francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Nomination d'un commissaire-vérificateur.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire sortants.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de mettre la société en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur de la société, Michel Mehl, préqualifié.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire-vérificateur, Monsieur Joseph Treis, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Quatrième résolution

Décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire sortants pour leur mandat jusqu'à ce jour. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte, n'excéderont pas vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire, la présente minute.

Signé: M. Mehl, R. Dechamps, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 1995, vol. 820, fol. 90, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 3 janvier 1996.

G. d'Huart.

(02914/207/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

SOMINAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 19.402.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 10 mai 1982, acte publié au Mémorial C, n° 189 du 6 août 1982.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 45, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOMINAG S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(02917/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

SOMINAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 19.402.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 10 mai 1982, acte publié au Mémorial C, n° 189 du 6 août 1982.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 45, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOMINAG S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(02918/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

WESTERN TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 48, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 17.988.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Signature.

(02938/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 13.859.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1993 de la BANCA COMMERCIALE ITALIANA, avec siège social à Milan (Italie), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg n° 2.774, auprès du Tribunal de Milan, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 57, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Signatures

(02912/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 13.859.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1994 de la BANCA COMMERCIALE ITALIANA, avec siège social à Milan (Italie), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg n° 2.774, auprès du Tribunal de Milan, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 57, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Signatures

(02913/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

S.G.T., SOCIETE DE GESTION ET TRAVAUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 7, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 20.477.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 1995

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 1995, que:

- La société transfère son adresse au 7, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg.

Pour S.G.T., SOCIETE DE GESTION ET TRAVAUX S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 63, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02915/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

SHAKIAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 32.524.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 1996, vol. 475, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale des actionnaires décide de reporter la perte de l'exercice d'un montant de 83.586,- LUF à nouveau.

Composition du conseil d'administration:

- Romain Bontemps, expert-comptable, Luxembourg;
- Marc Hilger, conseil fiscal, Luxembourg;
- Ronald Weber, administrateur de sociétés, Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS S.C., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS S.C.

Signature

(02909/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

SHAKIAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 32.524.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 1996, vol. 475, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale des actionnaires décide de reporter la perte de l'exercice d'un montant de 5.461,- LUF à nouveau.

Composition du conseil d'administration:

- Romain Bontemps, expert-comptable, Luxembourg;
- Marc Hilger, conseil fiscal, Luxembourg;
- Ronald Weber, administrateur de sociétés, Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS S.C., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS S.C.
Signature

(02910/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

SHAKIAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 32.524.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 1996, vol. 475, fol. 40, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale des actionnaires décide de reporter la perte de l'exercice d'un montant de 64.193,- LUF à nouveau.

Composition du conseil d'administration:

- Romain Bontemps, expert-comptable, Luxembourg;
- Marc Hilger, conseil fiscal, Luxembourg;
- Ronald Weber, administrateur de sociétés, Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS S.C., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS S.C.
Signature

(02911/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

APPI LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2228 Luxembourg, 2, rue Paul Noesen.
R. C. Luxembourg B 45.283.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 1996, vol. 475, fol. 13, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Signature.

(02974/753/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

APPI LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2228 Luxembourg, 2, rue Paul Noesen.
R. C. Luxembourg B 45.283.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 1996, vol. 475, fol. 13, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Signature.

(02973/753/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

TELEMATIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 17.195.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour TELEMATIC HOLDING S.A.
Y. Johanns J.P. Reiland
Administrateur Administrateur

(02921/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

TERRACHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.111.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour TERRACHE S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(02922/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

THE MANAGED CONVERTIBLE FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.758.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour THE MANAGED CONVERTIBLE FUND, SICAV
A. Schmit
Directeur Général

(02925/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

TOCQUEVILLE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.418.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

TOCQUEVILLE LUXEMBOURG S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(02926/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

TRAHOLFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 43.427.

Le siège social de la société fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est dénoncé avec effet au 31 décembre 1995.

MM. Karl U. Sanne, Gérard Muller et Fernand Heim se sont démis de leurs mandats d'administrateur à cette même date, ainsi que le commissaire aux comptes, LOUXOR MANAGEMENT LIMITED.

Pour extrait conforme
SANNE & Cie, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1996, vol. 475, fol. 54, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02927/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

TERZOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 39.053.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 50, case 10, que:

- Le 20 décembre 1991 fût constituée par acte de Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Differdange, la société anonyme TERZOS INTERNATIONAL S.A., R.C. B n° 39.053 dont les statuts furent publiés au Mémorial, Recueil Spécial C, Numéro 250 du 10 juin 1992.

- Les statuts de la société ont été modifiés par un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil C, Numéro 321 du 13 juillet 1995.

- La Société a actuellement un capital social de dix millions (10.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par dix millions (1.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement libérées.

- Toutes les actions de la société TERZOS INTERNATIONAL S.A. ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société TERZOS INTERNATIONAL S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société TERZOS INTERNATIONAL S.A.

- L'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout passif éventuel de la société dissoute.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

- La mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions nominatives avec les transferts afférents.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société TERZOS INTERNATIONAL S.A.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 1996.

A. Schwachtgen.

(02923/230/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

TURSONIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.006.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 60, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 1995

La démission de Monsieur Roland Broekaert de son poste de Commissaire aux comptes est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

De plus, Monsieur André Angelsberg, employé privé, demeurant à Ettelbruck, est nommé Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Roland Broekaert, Commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(02929/008/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

VALUGA, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.952.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour VALUGA, Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

(02932/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

VALUGA, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.952.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 7 mars 1995, le Conseil d'Administration se compose comme suit:
Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, Olm,
Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart,
Monsieur Roger Petry, employé privé, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.

Pour VALUGA, Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 62, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02933/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

VALISMA CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 13.477.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour VALISMA CORPORATION

Y. Johans J. R. Bartolini
Administrateur Administrateur

(02931/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

VERALDA A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 21.165.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 60, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau CHF (11.734,81)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 1996.

Signature.

(02935/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

B.T.I. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BELGIUM INTERNATIONAL TRAVEL S.A., société anonyme, avec siège social à B-1932 St. Stevens-Woluwe, Lozenberg 20,

ici représentée par Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 14 décembre 1995;

2) HOLLAND INTERNATIONAL BEHEER II B.V., société anonyme, avec siège social à NL-2288 GC Rijswijk, Volmerlaan 3,

ici représentée par Monsieur Alexis Kamarowsky, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé du 14 décembre 1995.

Les procurations prémentionnées, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de B.T.I. LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois, cette mesure ne pourra avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une agence de voyages, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq millions de francs (5.000.000,- LUF), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les termes et conditions prévus par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III.- Conseil d'Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que l'intérêt de la société le requiert. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, chaque administrateur ne pouvant représenter qu'un seul de ses collègues. Une décision prise par écrit et signée par tous les administrateurs produira les mêmes effets qu'une décision prise en conseil d'administration. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux réunions; les copies et extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 9. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Titre IV.- Surveillance

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra pas excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 11 avril de chaque année à 10.00 heures et pour la première fois en 1997.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Tout actionnaire a le droit de vote, chaque action donnant droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Affectation des bénéfices

Art. 13. L'année sociale de la société commence le premier novembre et finit le trente et un octobre de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commence le jour de la constitution de la société et finira le trente et un octobre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 16. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital social comme suit:

1) BELGIUM INTERNATIONAL TRAVEL S.A., préqualifiée, quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	4.999
2) HOLLAND INTERNATIONAL BEHEER II B.V., préqualifiée, une action	1
Total: cinq mille actions	5.000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %) par apport en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à quatre-vingt-cinq mille francs (85.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Robert Van Beetz, directeur de sociétés, demeurant à Bosch en Duin (Pays-Bas);
 - b) Monsieur Dick Van der Ploeg, directeur de sociétés, demeurant à Sassenheim (Pays-Bas);
 - c) Monsieur Paul Geysens, directeur de sociétés, demeurant à Linden (Belgique).
- 3.- Est nommée commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, avec siège social à Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

4.- Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice qui se terminera le 31 octobre 1999.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

6.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Paul Geysens, préqualifié, administrateur-délégué de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Kamarowsky, Debaty, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1996, vol. 88S, fol. 65, case 1. – Reçu 50.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1996.

P. Frieders.

(02944/212/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

PAUL WAGNER ET FILS, Société Anonyme.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphaël.

R. C. Luxembourg B 21.315.

Constituée en date du 13 février 1984 suivant acte passé par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Clervaux, publié au Mémorial C, n° 66 du 6 mars 1984, modifié par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1988, publié au Mémorial C, n° 129 du 11 mai 1989. Les statuts furent modifiés une dernière fois en date du 20 octobre 1995 suivant acte reçu par-devant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, n° 663 du 30 décembre 1995.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1994, ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 63, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Paul WAGNER ET FILS

Signature

(02936/255/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

WAGOFI, WAGONS-LITS FINANCES INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 6, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 24.491.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 1^{er} juillet 1986, acte publié au Mémorial C, n° 258 du 11 septembre 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 mars 1992, acte publié au Mémorial C, n° 158 du 22 avril 1992.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 45, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WAGOFI, WAGONS-LITS

FINANCES INTERNATIONAL S.A.

KPMG FIDEM

Signature

(02937/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

**AEG, ANLAGEN- UND AUTOMATISIERUNGSTECHNIK, GmbH,
Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1246 Luxemburg-Stadt, 2, rue Albert Borschette.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am achtundzwanzigsten Dezember.

Ist vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Redingen.

Ist erschienen:

Herr Georg Peter Rockel, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Pratz, handelnd für die AEG Aktiengesellschaft mit Sitz in Frankfurt am Main, Theodor-Stern-Kai 1, aufgrund einer dieser Urkunde beigefügten Vollmacht unter Privatschrift.

Welcher Komparent erklärt, für seine Mandantin eine Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen gemäss folgender Satzung.

Art. 1. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet unter dem Namen AEG, ANLAGEN- UND AUTOMATISIERUNGSTECHNIK, GmbH, gemäss den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften nebst den dazu erlassenen Abänderungsgesetzen, insbesondere dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Einmanngesellschaften.

Art. 2. Gegenstand des Unternehmens sind Entwicklung, Planung, Engineering, Vertrieb, Inbetriebsetzung, Wartung, Finanzierung und Betrieb von Systemen und Anlagen, die der Automatisierung dienen.

Die Gesellschaft ist zu allen Massnahmen und Geschäften berechtigt, die dem Gegenstand des Unternehmens dienen können. Sie ist insbesondere berechtigt, Zweigniederlassungen zu errichten und sich an einschlägigen Unternehmen des Inund Auslandes zu beteiligen.

Art. 3. Der Gesellschaftssitz ist in L-1246 Luxemburg-Stadt, 2, rue Albert Borschette.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Franken (LUF 500.000,-) und ist in fünfhundert (500) Anteile von je eintausend Franken (LUF 1.000,-) eingeteilt.

Alle Anteile wurden von der AEG Aktiengesellschaft, Frankfurt am Main, gezeichnet und voll und in bar eingezahlt, so dass die Gesellschaft ab sofort über das Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend Franken (LUF 500.000,-) verfügen kann, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, die von dem Gesellschafter ernannt werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres; ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tag und endet am einunddreissigsten Dezember neunzehnhundertsechundneunzig.

Art. 8. Jährlich wird wenigstens ein Zwanzigstel des Reingewinns zur Bildung eines Reservefonds verwendet bis der Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Soweit dieses Zehntel in Anspruch genommen wird, muss der Reservefonds neu aufgefüllt werden.

Art. 9. Die Gesellschaft wird nicht durch Tod, Entmündigung oder Konkurs des Gesellschafters aufgelöst.

Art. 10. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, aus welchem Grund auch immer, wird die Liquidation vom Gesellschafter oder von einem oder mehreren durch den Gesellschafter bestimmten Liquidatoren durchgeführt. Die Liquidatoren haben die grösstmöglichen Befugnisse, die Aktiva zu realisieren und die Passiva zu begleichen.

Art. 11. Nachfolger und Gläubiger des Gesellschafters haben nicht das Recht, auf die Güter und Werte der Gesellschaft Siegel anzulegen, Inventare aufnehmen zu lassen oder sonstige Akte zu tätigen, die den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 12. Der Alleingesellschafter übt alle Befugnisse der Generalversammlung aus, jedoch müssen alle Beschlüsse, die er in dieser Eigenschaft fasst, schriftlich fixiert werden.

Die gleiche Vorschrift gilt für alle Verträge, welche zwischen dem Gesellschafter und der Gesellschaft geschlossen werden.

Art. 13. Entsprechend den in Artikel 72 des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 aufgeführten Bedingungen sind die Geschäftsführer ermächtigt, Interimsdividenden auszuzahlen.

Art. 14. Für alle Fragen, die nicht durch die gegenwärtige Satzung geregelt sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Erklärung

Der Notar hat die Parteien darauf aufmerksam gemacht, dass die Ausübung der Tätigkeiten der Gesellschaft der Erteilung einer amtlichen Genehmigung unterworfen ist.

Kosten

Die Kosten und Gebühren, in welcher Form es auch sein möge, die zu Lasten der Gesellschaft bei ihrer Gründung anfallen, werden abgeschätzt auf fünfzigtausend Franken. Der Gesellschaftsgründer haftet persönlich für diese Gründungskosten.

Und sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Komparent eine erste Generalversammlung abgehalten und beschlossen:

1. Die Gesellschaft wird von zwei Geschäftsführern geführt, die gemeinsam ohne Einschränkung zeichnungsberechtigt sind für alle Operationen der täglichen Geschäftsführung.

2. Zu Geschäftsführern werden bestellt:

1) Herr Robert Hilger, Geschäftsführer, wohnhaft in Helmsingen, 35, rue des Près,

2) Herr Udo Maintzer, Diplomkaufmann, wohnhaft in Hostert, 4, rue J.P. Kommes.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Pratz, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, welcher dem Notar persönlich bekannt ist, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G.P. Rockel, C. Mines.

Enregistré à Redange, le 2 janvier 1996, vol. 395, fol. 2, case 4. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): S. Serkeyn.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redingen, den 11. Januar 1996.

C. Mines.

(02940/225/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

AEG ENERGIETECHNIK, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1246 Luxemburg-Stadt, 2, rue Albert Borschette.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am achtundzwanzigsten Dezember.

Ist vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Redingen.

Ist erschienen:

Herr Georg Peter Rockel, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Pratz, handelnd für die AEG Aktiengesellschaft mit Sitz in Frankfurt am Main, Theodor-Stern-Kai 1, aufgrund einer dieser Urkunde beigefügten Vollmacht unter Privatschrift.

Welcher Komparent erklärt, für seine Mandantin eine Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen gemäss folgender Satzung.

Art. 1. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet unter dem Namen AEG ENERGIETECHNIK, GmbH, gemäss den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften nebst den

dazu erlassenen Abänderungsgesetzen, insbesondere dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Einmangengesellschaften.

Art. 2. Gegenstand des Unternehmens sind Entwicklung, Herstellung und Vertrieb einschließlich Service von Geräten, Systemen und Anlagen, die der Energieerzeugung, Energieübertragung oder Energieverteilung dienen.

Die Gesellschaft ist zu allen Massnahmen und Geschäften berechtigt, die dem Gegenstand des Unternehmens dienen können. Sie ist insbesondere berechtigt, Zweigniederlassungen zu errichten und sich an einschlägigen Unternehmen des In- und Auslandes zu beteiligen.

Art. 3. Der Gesellschaftssitz ist in L-1246 Luxemburg-Stadt, 2, rue Albert Borschette.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Franken (LUF 500.000,-) und ist in fünfhundert (500) Anteile von je eintausend Franken (LUF 1.000,-) eingeteilt.

Alle Anteile wurden von der AEG Aktiengesellschaft, Frankfurt am Main, gezeichnet und voll und in bar eingezahlt, so dass die Gesellschaft ab sofort über das Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend Franken (LUF 500.000,-) verfügen kann, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, die von dem Gesellschafter ernannt werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres; ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tag und endet am einunddreissigsten Dezember neunzehnhundertsechundneunzig.

Art. 8. Jährlich wird wenigstens ein Zwanzigstel des Reingewinns zur Bildung eines Reservefonds verwendet bis der Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Soweit dieses Zehntel in Anspruch genommen wird, muss der Reservefonds neu aufgefüllt werden.

Art. 9. Die Gesellschaft wird nicht durch Tod, Entmündigung oder Konkurs des Gesellschafters aufgelöst.

Art. 10. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, aus welchem Grund auch immer, wird die Liquidation vom Gesellschafter oder von einem oder mehreren durch den Gesellschafter bestimmten Liquidatoren durchgeführt. Die Liquidatoren haben die grösstmöglichen Befugnisse, die Aktiva zu realisieren und die Passiva zu begleichen.

Art. 11. Nachfolger und Gläubiger des Gesellschafters haben nicht das Recht, auf die Güter und Werte der Gesellschaft Siegel anzulegen, Inventare aufnehmen zu lassen oder sonstige Akte zu tätigen, die den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 12. Der Alleingesellschafter übt alle Befugnisse der Generalversammlung aus, jedoch müssen alle Beschlüsse, die er in dieser Eigenschaft fasst, schriftlich fixiert werden.

Die gleiche Vorschrift gilt für alle Verträge, welche zwischen dem Gesellschafter und der Gesellschaft geschlossen werden.

Art. 13. Entsprechend den in Artikel 72 des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 aufgeführten Bedingungen sind die Geschäftsführer ermächtigt, Interimsdividenden auszuzahlen.

Art. 14. Für alle Fragen, die nicht durch die gegenwärtige Satzung geregelt sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Erklärung

Der Notar hat die Parteien darauf aufmerksam gemacht, dass die Ausübung der Tätigkeiten der Gesellschaft der Erteilung einer amtlichen Genehmigung unterworfen ist.

Kosten

Die Kosten und Gebühren, in welcher Form es auch sein möge, die zu Lasten der Gesellschaft bei ihrer Gründung anfallen, werden abgeschätzt auf fünfzigtausend Franken. Der Gesellschaftsgründer haftet persönlich für diese Gründungskosten.

Und sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Komparent eine erste Generalversammlung abgehalten und beschlossen:

1. Die Gesellschaft wird von zwei Geschäftsführern geführt, die gemeinsam ohne Einschränkung zeichnungsberechtigt sind für alle Operationen der täglichen Geschäftsführung.

2. Zu Geschäftsführern werden bestellt:

1) Herr Robert Hilger, Geschäftsführer, wohnhaft in Helmsingen, 35, rue des Près,

2) Herr Udo Maintzer, Diplomkaufmann, wohnhaft in Hostert, 4, rue J.P. Kommes.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Pratz, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, welcher dem Notar persönlich bekannt ist, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G.P. Rockel, C. Mines.

Enregistré à Redange, le 2 janvier 1996, vol. 395, fol. 2, case 3. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redingen, den 11. Januar 1996.

C. Mines.

(02941/225/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Le capital autorisé de la société est fixé à cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-), représenté par mille (1.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le cinquième anniversaire de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Plus spécialement le conseil d'administration est autorisé à limiter et même supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires lors de la réalisation d'augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf disposition de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif composé de membres du conseil d'administration, et fixer le nombre de ses membres.

Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par deux administrateurs, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans. Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le premier mercredi du mois de mai à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation et les assemblées générales extraordinaires au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils soient déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants deux scrutateurs.

Les autres membres du conseil d'administration complètent le bureau.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande. Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes les copies et

les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Chaque année à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les prescriptions légales des acomptes sur dividendes intérimaires peuvent être autorisés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. La société pourra être dissoute à tout moment par une décision d'une assemblée générale des actionnaires statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs. Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 19 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1996.

La première assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois le premier mercredi du mois de mai de l'an 1997.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants déclarent souscrire les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1. La société SIHI INVESTMENT COMPANY LIMITED, préqualifiée, cinq cents actions	500
2. La société FINANCIAL ENGINEERING AND DEVELOPMENT COMPANY LIMITED, préqualifiée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à 80.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
 2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Gilbert Van den Hende, employé privé, demeurant à Luxembourg;
 - b) Monsieur Eddy Vanden Berghe, employé privé, demeurant à Luxembourg;
 - c) Monsieur Marcel Verhasselt, employé privé, demeurant à Luxembourg.
 3. Monsieur Jean-Luc Geraerts, employé privé, demeurant à Arlon (Belgique), a été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.
 4. Le siège social de la société est fixé au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
 5. La durée du mandat des administrateurs a été fixée à six ans se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2002.
 6. La durée du mandat du commissaire a été fixée à six ans se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2002.
 7. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.
- Dont acte, fait et passé à Luxembourg.
Et après lecture et interprétation faite en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présente acte.
Signé: K. Léonard, J. Delvaux.
Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 1995, vol. 820, fol. 93, case 7. – Reçu 12.500 francs.
Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.
- Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 1996. J. Delvaux.
(02942/208/280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

ABERCO S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 30.529.

Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire que par suite de la démission de Mademoiselle Sylvie Molitor, l'assemblée nomme, à l'unanimité, Madame Liette Gales, employée privée, demeurant à Waldbredimus, comme nouveau membre du Conseil d'Administration.
Madame Myriam Useldinger, employée privée, demeurant à Schoenfels, est nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Madame Liette Gales précitée.
Luxembourg, le 4 janvier 1996.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature
Le Receveur (signé): J. Muller.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 1996, vol. 475, fol. 33, case 5. – Reçu 500 francs.
(02961/502/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

AG FÜR INVESTITIONEN UND BETEILIGUNGEN, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-neuf décembre.
Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.
S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AG FÜR INVESTITIONEN UND BETEILIGUNGEN, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, dont l'inscription au R.C. Luxembourg section B est en cours, transférée de Zurich, Suisse à Luxembourg suivant acte reçu le 21 décembre 1995 par le notaire soussigné, en voie de publication au Mémorial C.
L'assemblée est présidée par Monsieur Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg.
Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Van Hees, licencié en notariat, demeurant à Messancy (Belgique).
L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Hubert Janssen, licencié en droit, demeurant à Torgny (Belgique).
Le président prie la notaire d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui restera annexée, signée ne varietur au présent acte ainsi que les procurations pour être enregistrées avec lui.
- II. Qu'il appert de la liste de présence que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
- III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

 1. Augmentation du capital social avec modification des statuts et conversion du capital en francs luxembourgeois.
 2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer conversionnellement la devise d'expression du capital social de CHF (franc suisse) en LUF (franc luxembourgeois) au cours de LUF 25 (vingt-cinq francs luxembourgeois) pour CHF 1 (un franc suisse), de sorte que le capital social actuel de CHF 100.000,- (cent mille francs suisses) est converti en LUF 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois), avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 20.500.000,- (vingt millions cinq cent mille francs luxembourgeois) pour le porter à LUF 23.000.000,- (vingt-trois millions de francs luxembourgeois) par un apport en numéraire à due concurrence et émission de 820 (huit cent vingt) actions nouvelles, souscrites par les actionnaires et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

«**Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à LUF 23.000.000,- (vingt-trois millions de francs luxembourgeois), représenté par 920 (neuf cent vingt) actions d'une valeur nominale de LUF 25.000,- (vingt-cinq mille francs luxembourgeois).»

Version allemande:

«**Art. 5. Absatz eins.** Das gezeichnete Kapital beträgt LUF 23.000.000,- (dreiundzwanzig Millionen Luxemburger Franken), eingeteilt in 920 (neunhundertzwanzig) Aktien zu einem Nominalwert von LUF 25.000,- (fünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Audia, P. Van Hees, H. Janssen, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 48, case 8. – Reçu 205.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

M. Elter.

(02962/210/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

AG FÜR INVESTITIONEN UND BETEILIGUNGEN, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

M. Elter.

(02963/210/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

C.I.P.F. S.A., Société de participations financières.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 40.748.

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 48, case 4, que la société de participations financières C.I.P.F. S.A., ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 40.748, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains, la totalité des actions de la société de participations financières C.I.P.F. S.A. prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

M. Elter.

(02994/210/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

ALBAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 36, rue de Strasbourg
R. C. Luxembourg B 39.672.

Il résulte de différentes cessions de parts sociales de la société à responsabilité limitée ALBAR, S.à r.l. en date du 27 juin 1995, que la nouvelle situation se présente comme suit:

Monsieur Ignazio Loddo, cuisinier, demeurant à Schoenfels, 50 parts sociales

Madame Marie Graziella Loddo-Pani, sans état, demeurant à Schoenfels, 250 parts sociales

Monsieur José Joab, commerçant, demeurant à Luxembourg, 200 parts sociales.

Par suite de la décision d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 juin 1995, le siège social est transféré à L-2560 Luxembourg, 36, rue de Strasbourg.

Luxembourg, le 4 janvier 1996.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 1996, vol. 475, fol. 33, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02964/502/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

ALEXA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 47.321.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALEXA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 47.321, constituée suivant acte reçu le 30 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 305 du 17 août 1994 et dont les statuts ont été modifiés par acte du 31 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 237 du premier juin 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Van Hees, licencié en notariat, demeurant à Messancy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Hubert Janssen, licencié en droit, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence et les procurations, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 2.100 (deux mille cent) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de LUF 80.000.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 2.100.000,- à LUF 82.100.000,- par la création et l'émission de 80.000 actions nouvelles de LUF 1.000,- chacune.

2. Réalisation de cette augmentation de capital par l'incorporation à due concurrence au capital de la réserve disponible résultant des bénéfices reportés.

3. Attribution gratuite des 80.000 actions nouvelles aux actionnaires au prorata de leur participation antérieure dans la société.

4. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions à prendre.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de LUF 80.000.000,- (quatre-vingts millions de francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 2.100.000,- (deux millions cent mille francs luxembourgeois) à LUF 82.100.000,- (quatre-vingt-deux millions cent mille francs luxembourgeois) par la création et l'émission de 80.000 (quatre-vingt mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et à libérer intégralement par l'incorporation au capital de la réserve disponible résultant des bénéfices reportés, à due concurrence, et d'attribuer gratuitement les 80.000 (quatre-vingt mille) actions nouvelles ainsi créées aux anciens actionnaires, au prorata de leur participation antérieure dans le capital.

La preuve de l'existence de ces bénéfices a été apportée par présentation de documents comptables afférents.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder à l'attribution des actions nouvelles aux actionnaires.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à LUF 82.100.000,- (quatre-vingt-deux millions cent mille francs luxembourgeois), représenté par 82.100 (quatre-vingt-deux mille cent) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent cinq mille francs luxembourgeois. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Audia, P. Van Hees, H. Janssen, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 48, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

M. Elter.

(02965/210/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

ALEXA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 47.321.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

M. Elter.

(02966/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

ALIMENTATION CONSTANT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.324.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 57, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, S.C.

(02967/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

ANKERLUX S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 17.333.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ANKERLUX S.A. (en liquidation), avec siège social à Luxembourg, 2, boulevard Royal,

constituée suivant acte reçu par le notaire André Prost, alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 6 février 1980, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 94 du 2 mai 1980, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 17.333.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 29 janvier 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 125 du 8 mai 1987.

Bureau

La séance est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Raoul Lethuaire, pensionné, demeurant à F-30220 Aigues-Mortes, 15, quai des Croisades.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Meskens, administrateur de sociétés, demeurant à Mondercange, 25, Cité Jacques Steichen.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Bernard Felden, sans emploi, demeurant à Dudelange, 52, rue Mont Saint-Jean.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Rapport du commissaire-vérificateur;
- 2) Décharge au liquidateur;
- 3) Clôture de la liquidation et dissolution de la société;
- 4) Décision quant à la conservation des registres et des documents de la société;
- 5) Mandat à confier en vue du règlement des derniers frais et de l'accomplissement de toutes les formalités.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il existe actuellement mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social d'un million de francs (frs 1.000.000,-). Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il ne soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

IV.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 janvier 1996, dont une copie, signée ne varietur, par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire vérificateur, la COMPAGNIE DE REVISION S.A., avec siège à Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

1.- Rapport du commissaire-vérificateur.

L'assemblée entend le rapport du commissaire-vérificateur sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

2.- Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserves ni restrictions à Monsieur Raoul Lethuaire, préqualifié, de sa gestion de liquidateur de la société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

3.- Clôture de liquidation.

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme ANKERLUX S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour.

4.- L'assemblée décide que les registres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans au siège de la société BURCO S.A., à Mondercange, 25, Cité Jacques Steichen.

5.- L'assemblée décide de confier à Monsieur Raoul Lethuaire, préqualifié, tous pouvoirs généralement quelconques en vue du règlement des derniers frais et de l'accomplissement de toutes les formalités.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de trente mille francs (frs 30.000,-).

Dont procès-verbal fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'étude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée en langue d'eux connue aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: R. Lethuaire, P. Meskens, B. Felden, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 1996, vol. 88S, fol. 71, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 janvier 1996.

T. Metzler.

(02970/222/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

ARTILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Signature.

(02975/619/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

AUTO WORLD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, rue Aldringen
R. C. Luxembourg B 35.702.

Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire que le nouveau conseil d'administration se compose comme suit:
Monsieur Marco Graas, demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué,
Monsieur Alex Graas, demeurant à Luxembourg, administrateur
Monsieur Guido Lehmann, demeurant à Grevenmacher, administrateur.
Luxembourg, le 4 janvier 1996.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 1996, vol. 475, fol. 33, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02976/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

ANSALDO INTERNATIONAL LTD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 42.497.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt et un décembre.
Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Sergio Pronzato, responsable des services administratifs et financiers de ANSALDO INTERNATIONAL LTD S.A. LUXEMBOURG,

agissant en tant que mandataire de la société anonyme ANSALDO INTERNATIONAL LTD S.A., R.C. B 42.497, ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu d'un procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration en date du 24 novembre 1995, dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I. - La société ANSALDO INTERNATIONAL LTD.S.A. fut constituée sous le Companies Act/loi anglaise sur les sociétés 1948 à 1980 en tant que limited company le 13 février 1981 et avait son siège social en Angleterre.

Le siège d'exploitation et d'opération principal de la société puis le siège statutaire ont été transférés au Luxembourg suivant deux actes du notaire instrumentaire en date du 26 novembre 1992, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de 1993 pages 8068 respectivement 8069.

II. - Ladite société ANSALDO INTERNATIONAL LTD S.A. a actuellement un capital souscrit et libéré de deux cent cinquante mille (250.000.-) dollars US, représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) actions d'une valeur nominale de deux (2.-) dollars US chacune.

L'article 5, alinéa 3, des statuts fixe le capital autorisé de la société à deux millions (2.000.000.-) de dollars US, représenté par un million (1.000.000.-) d'actions d'une valeur nominale de deux (2.-) dollars US chacune, alors que l'article 5, alinéas 4 à 6, stipule que:

«Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article est à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

III. - En exécution du procès-verbal du conseil d'administration précité pris en date du 24 novembre 1995, les administrateurs de la Société ont accepté la souscription intégrale de huit cent soixante-quinze mille (875.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux (2.-) dollars US chacune par l'actionnaire ANSALDO INVEST SpA, avec siège social à Gênes (Italie), l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel ainsi qu'à son droit à une distribution de dividende en action gratuite en faveur de ANSALDO INVEST SpA.

Le capital est ainsi augmenté à concurrence d'un million sept cent cinquante mille (1.750.000.-) dollars US pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille (250.000.-) dollars US à deux millions (2.000.000.-) de dollars US.

Les nouvelles actions ont été entièrement libérées par le souscripteur de la manière suivante:

1) par la conversion en capital d'un prêt de cet actionnaire envers la société d'un montant d'un million quatre cent onze mille cent soixante-deux (1.411.162.-) dollars US;

2) et par l'apport en capital d'une partie des réserves libres provenant de bénéfices non distribués et reportés pour un montant de trois cent trente-huit mille huit cent trente-huit (338.838,-) dollars US.

La conversion en capital de réserves effectuée sub 2) et, conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'apport en nature effectué sub 1) ont fait l'objet d'un rapport établi en date du 11 décembre 1995 par PRICE WATERHOUSE, réviseur d'entreprises, avec siège social à 24-26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

«4. Conclusion

4.1. Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915, nous avons examiné la valeur de l'apport ci-dessus décrit.

A notre avis, la valeur de USD 1.750.000,- attribuée à l'apport est au moins égale à la valeur nominale des 875.000 actions à émettre.»

La réalité des souscriptions a été prouvée au notaire instrumentaire par des bulletins de souscription.

IV. - En conséquence, l'alinéa premier de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante, les alinéas 3 à 6 de ce même article étant supprimés:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit de la société est fixé à deux millions (2.000.000,-) de dollars US, représenté par un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux (2,-) dollars US chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Estimation de l'augmentation de capital

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital qui précède a été estimée à cinquante et un millions cinq cent cinquante-cinq mille (51.555.000,-) francs.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite de l'augmentation de capital ainsi que du présent acte, sont estimés à cinq cent mille (500.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Pronzato, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 51, case 1. – Reçu 417.422 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1996.

A. Schwachtgen.

(02971/230/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

ANSALDO INTERNATIONAL LTD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 42.497.

Statuts coordonnés, suivant l'acte du 21 décembre 1995, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

A. Schwachtgen.

(02972/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

BOUCHERIE FACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: 4477 Belvaux.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Signature.

(02979/619/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

BRAKES & PARTS CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7502 Mersch, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 25.946.

Le bilan au 31 décembre 1987, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 1996, vol. 475, fol. 32, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1996.

Signature.

(02981/753/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

BRAKES & PARTS CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7502 Mersch, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 25.946.

Le bilan au 31 décembre 1988, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 1996, vol. 475, fol. 32, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1996.

Signature.

(02982/753/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

BRAKES & PARTS CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7502 Mersch, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 25.946.

Le bilan au 31 décembre 1989, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 1996, vol. 475, fol. 32, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1996.

Signature.

(02983/753/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

BRAKES & PARTS CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7502 Mersch, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 25.946.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 1996, vol. 475, fol. 32, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1996.

Signature.

(02984/753/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

BRAKES & PARTS CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7502 Mersch, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 25.946.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 1996, vol. 475, fol. 32, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1996.

Signature.

(02985/753/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

BRAKES & PARTS CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7502 Mersch, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 25.946.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 1996, vol. 475, fol. 32, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1996.

Signature.

(02986/753/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

AMBIORIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 41.361.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 56, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

C. Schmitz

E. Ries

M. Mackel

Administrateur

Administrateur

Administrateur

(02968/017/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

AMBIORIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 41.361.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 1995

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est prorogé pour une période d'un an, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1995.

La perte de LUF 340.760,- est reportée à nouveau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 1996.

AMBIORIX S.A.

C. Schmitz
Administrateur

E. Ries
Administrateur

M. Mackel
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 56, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02969/017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

BOUGAINVILLE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Astrid.
R. C. Luxembourg B 45.208.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 novembre 1994

Monsieur Gaston Perreard, né le 10 janvier 1931, demeurant à F-06250 Mougins/Cabrières, 245/61, allée des Cabris, Villa Calypso, est nommé nouveau gérant de la société, en remplacement de Monsieur W.H. Schneider, démissionnaire.

Luxembourg, le 4 janvier 1996.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 1996, vol. 475, fol. 33, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02980/502/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

CAFE-RESTAURANT BAIRRADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 62, boulevard J.F. Kennedy.

Suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé reçu à Bascharage en date du 3 janvier 1996, enregistré à Capellen, le 15 janvier 1996, vol. 130, fol. 63, case 4, de la société à responsabilité limitée CAFE-RESTAURANT BAIRRADA, S.à r.l., avec siège social à L-4170 Esch-sur-Alzette, 62, boulevard J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juin 1995, publié au Mémorial C, numéro 493 du 29 septembre 1995,

Monsieur Antonio Ferreira Rodrigues de Almeida, cuisinier, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 62 boulevard J.F. Kennedy, propriétaire de trente (30) parts sociales dans la prédite société, déclare par la présente, céder sous les garanties de droit à:

1) Monsieur Carlos Breda Dos Santos, indépendant, demeurant à L-4950 Bascharage, 51, avenue de Luxembourg, ici présent et ce acceptant,

quinze (15) parts sociales de la prédite société à responsabilité limitée CAFE-RESTAURANT BAIRRADA, S.à r.l., pour le prix de soixante-quinze mille francs luxembourgeois (75.000,- LUF), montant qu'il déclare avoir reçu, ce dont titre et quittance;

2) Madame Maria Madalena Fernandes Dos Santos, serveuse, épouse du sieur Carlos Breda Sos Santos, demeurant à L-4950 Bascharage, 51, avenue de Luxembourg, ici présente et ce acceptant,

quinze (15) parts sociales de la prédite société à responsabilité limitée CAFE-RESTAURANT BAIRRADA, S.à r.l., pour le prix de soixante-quinze mille francs luxembourgeois (75.000,- LUF), montant qu'il déclare avoir reçu, ce dont titre et quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Les cessionnaires sont propriétaires des parts cédées et auront droit aux revenus et bénéfices de la société à partir de ce jour. Ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Monsieur Carlos Breda Dos Santos, préqualifié, en sa qualité de gérant de la prédite société CAFE-RESTAURANT BAIRRADA, S.à r.l., déclare accepter les prédites cessions de parts sociales et dispense les cessionnaires de la signification par voie d'huissier.

Pour extrait
Pour la société
A. Weber
Notaire

(02987/236/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

BERCOPA S.A., Société de Participations Financières.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.869.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société de participations financières BERCOPA S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 43.869, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 353 du 4 août 1993, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 27 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 185 du 11 mai 1994;
- en date du 27 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 345 du 19 septembre 1994;
- en date du 28 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 109 du 15 mars 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Sandweiler.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant à Steinsel.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de LUF 355.000.000,- pour le porter de LUF 370.000.000,- à LUF 725.000.000,- par la création et l'émission de 355.000 actions nouvelles, dénommées actions «B» d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Modification de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 355.000.000,- (trois cent cinquante-cinq millions de francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 370.000.000,- (trois cent soixante-dix millions de francs luxembourgeois) à LUF 725.000.000,- (sept cent vingt-cinq millions de francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 355.000 (trois cent cinquante-cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, dénommées actions «B», à souscrire et à libérer intégralement par l'incorporation au capital de créances certaines, liquides et exigibles et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 355.000 (trois cent cinquante-cinq mille) actions nouvelles, dénommées actions «B», la société anonyme WORLDWIDE INVESTORS S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Souscription et libération

Ensuite la société anonyme WORLDWIDE INVESTORS S.A., prédésignée, ici représentée par Monsieur Claude Schmitz, préqualifié, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant:

a, par son représentant susnommé, déclaré souscrire les 355.000 (trois cent cinquante-cinq mille) actions nouvelles, dénommées actions «B», et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant de LUF 355.000.000,- (trois cent cinquante-cinq millions de francs luxembourgeois), existant à son profit et à la charge de la société de participations financières BERCOPA S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport a fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, Monsieur Marc Lamesch, de Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«*Conclusion:*

La révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. La rémunération attribuée en contrepartie de l'apport est juste et équitable.
3. La valeur de l'apport représenté par la susdite créance certaine, liquide et exigible est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre, c'est-à-dire 355.000 actions, dénommées actions «B» de LUF 1.000,- chacune, totalisant LUF 355.000.000,-.»

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le montant du capital social souscrit est de LUF 725.000.000,- (sept cent vingt-cinq millions de francs luxembourgeois), représenté par 30.000 (trente mille) actions, dénommées actions «A», et par 695.000 (six cent quatre-vingt-quinze mille) actions, dénommées actions «B», d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales. Les actions «A» et «B» auront des droits et obligations identiques sans préjudice aux dispositions concernant les actions rachetables.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Schmitz, M. Lamesch, E. Ries, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 47, case 10. – Reçu 3.550.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1996.

M. Elter.

(02977/210/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

BERCOPA S.A., Société de Participations Financières.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 43.869.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1996.

M. Elter.

(02978/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

CENTREM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 26.487.

A la suite de l'assemblée générale extraordinaire du 10 janvier 1996, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Madame Christine Widung-Metz, administrateur de sociétés, Luxembourg

Monsieur Jean-Paul Metz, biologiste diplômé, Luxembourg

Monsieur Pierre Metz, licencié en droit, 10110 Bangkok (Thaïlande)

Commissaire aux comptes:

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker

Luxembourg, le 12 janvier 1996.

Pour CENTREM S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1996, vol. 475, fol. 66, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02991/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

CAPITALIMMOB S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 37.968.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAPITALIMMOB S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R. C. Luxembourg, section B numéro 37.968, constituée suivant acte reçu le 11 septembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 83 du 12 mars 1992.

Cette société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 16 novembre 1995, en cours de publication.

Aux termes d'une assemblée générale tenue le 12 décembre 1995, Monsieur Boudewijn Callens, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches, a été nommé commissaire au contrôle de la liquidation.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach. L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Patrick Van Hees, licencié en notariat, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. La liste de présence et les procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leur mandat respectif.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur ainsi qu'au commissaire de contrôle de la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour clôturer les comptes, pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. Seil, A. Thill, P. Van Hees, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 48, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

M. Elter.

(02990/210/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

CALPALM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 101, rue des Artisans.

R. C. Luxembourg B 9.646.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1996, vol. 475, fol. 53, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1996.

Signature.

(02989/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

CICERONO GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 35.932.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 47, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

CICERONO GROUP S.A.

J.-P. Defay

T. Herkrath

Administrateur

Administrateur

(02993/696/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

CRICKET & CO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 45.414.

La FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN fait savoir qu'elle a

- dénoncé le siège social avec effet au 10 octobre 1995

- déposé son mandat en tant que commissaire aux comptes avec effet au 10 octobre 1995.

Luxembourg, le 4 janvier 1996.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 1996, vol. 475, fol. 33, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02998/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

DEBT INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 44.319.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 47, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour DEBT INVEST S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

J.-P. Defay

T. Herkrath

Administrateur

Administrateur

(02999/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

E.C.C., EUROPEENNE DE COMPTABILITE ET DE COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

Conseil d'Administration

Conformément aux statuts et à l'article 53, paragraphe 4 et 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et suite à l'autorisation accordée au conseil d'administration par l'assemblée générale, les administrateurs décident à l'unanimité d'élire, comme administrateur-délégué Monsieur Robert Roth, qui pourra engager la société par sa seule signature et qui sera chargé de la gestion journalière de la société.

Luxembourg, le 23 octobre 1995.

Le conseil d'administration

P.J. Williams

R. Roth

P.J. Williams

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1996, vol. 475, fol. 53, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(03009/576/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

CREATION FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 45.258.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 56, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

CREATION FINANCE S.A.
Signatures

(02996/017/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

CREATION FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 45.258.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mars 1995

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est prorogé pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 1996.

CREATION FINANCE S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 56, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02997/017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

CHALEUR APPLIQUEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Signature.

(02992/619/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

DELTA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.
R. C. Luxembourg B 34.930.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 avril 1995

Le siège social est transféré à L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.

La démission de Madame Juliette Beicht en tant que gérante est acceptée et décharge lui est donnée.

Monsieur Fernand Hemmen, demeurant à Mondorf-les-Bains, rue A. Diederich, est nommé nouveau gérant de la société.

Le nouveau conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Roland Kuhn, entrepreneur de constructions, demeurant à Luxembourg,

Monsieur Fernand Hemmen, employé privé, demeurant à Mondorf-les-Bains,

Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 4 janvier 1996.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 1996, vol. 475, fol. 33, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03000/502/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

ENEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2160 Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Signature.

(03003/619/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

MARIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 34.876.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 1995

1) L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve, à l'unanimité, le rapport du liquidateur, ainsi que les comptes de liquidation.

2) L'assemblée donne, à l'unanimité, décharge pleine et entière au liquidateur, au commissaire à la liquidation et aux administrateurs.

3) L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

4) L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: L-1212 Luxembourg, 5, rue des Bains (auprès de la société C.T.P.)

Luxembourg, le 29 décembre 1995.

G. Masera
Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 47, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03067/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 1996.

ECCO TRAVAIL TEMPORAIRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 2, place de la Gare.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Differdange.

A comparu:

Monsieur Arsène Kronshagen, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme ECCO TRAVAIL TEMPORAIRE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1616 Luxembourg, 6, place de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 septembre 1990, publié au Mémorial C, n° 81 en date du 21 février 1991, dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire soussigné:

- en date du 12 mai 1992, publié au Mémorial C, n° 353 en date du 4 août 1993;

- en date du 31 décembre 1993, publié au Mémorial C, n° 137 en date du 12 avril 1994;

- en date du 4 octobre 1994, publié au Mémorial C, n° 7 en date du 6 janvier 1995;

- dernièrement en date du 31 mai 1995, publié au Mémorial C, n° 443 en date du 9 septembre 1995,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du Conseil d'Administration, prise en sa réunion en date du 13 novembre 1995.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que le capital autorisé de la société anonyme S.A. est fixé à vingt millions de francs luxembourgeois (LUF 20.000.000,-);

2. Que le capital actuellement souscrit de la société est fixé à huit millions quatre-vingt mille francs luxembourgeois (LUF 8.080.000,-), divisé en quatre-vingt mille huit cents (80.800) actions d'une valeur nominale de cent francs luxembourgeois (LUF 100,-) chacune;

3. Que l'article 4, alinéa 5 des statuts est libellé comme suit:

«le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer

par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature;

- à offrir par priorité pour un nombre d'actions n'excédant pas dix pour cent (10%) du nombre total des actions, des actions nouvelles au seul profit du personnel de la société en service au jour de sa décision, des conditions de souscription différentes de celles arrêtées en général pour les mêmes émissions pouvant être fixées pour les nouvelles actions réservées au personnel;

- à fixer les délais dans lesquels et les conditions sous lesquelles les actions offertes aux membres du personnel de la société en service peuvent être cédées.»

4. Qu'en vertu des pouvoirs lui conférés par lesdits statuts, le Conseil d'Administration, en sa réunion du 22 décembre 1995, a réalisé une deuxième tranche de l'augmentation du capital autorisé, à concurrence de quatre-vingt

mille Francs Luxembourgeois (LUF 80.000,-) en vue de porter le capital souscrit de son montant actuel de huit millions quatre-vingt mille Francs Luxembourgeois (LUF 8.080.000,-) à huit millions cent soixante mille Francs Luxembourgeois (LUF 8.160.000,-) par la création et l'émission de huit cents (800) actions nouvelles, d'une valeur de cent Francs Luxembourgeois (LUF 100,-) chacune, émises avec une prime d'émission de quatre-vingt-dix Francs Luxembourgeois (LUF 90,-) chacune, soit une prime d'émission totale de soixante-douze mille Francs Luxembourgeois (LUF 72.000,-) donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire et à libérer par des versements en espèces.

5. Qu'en vertu des pouvoirs lui conférés comme dit ci-dessus, le Conseil a décidé de supprimer purement et simplement le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires.

6. Que le Conseil d'Administration a, en sa susdite réunion, décidé d'accepter la souscription des huit cents (800) actions nouvelles par X. Goffin et a décidé à titre de libération des actions nouvellement souscrites un versement en espèces à raison de quatre-vingt-mille Francs Luxembourgeois (LUF 80.000,-), la prime d'émission de soixante-douze mille Francs Luxembourgeois (LUF 72.000,-) en sus.

7. La preuve a été rapportée au notaire soussigné sur présentation des documents justificatifs que le Conseil d'Administration a reçu la souscription de huit cents (800) actions nouvelles et qu'un paiement total de cent cinquante-deux mille Francs Luxembourgeois (LUF 152.000,-) a été obtenu par des versements en espèces à un compte bancaire de la société anonyme ECCO TRAVAIL TEMPORAIRE LUXEMBOURG S.A., prédésignée, de sorte que la somme de cent cinquante-deux mille Francs Luxembourgeois (LUF 152.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

8. Que suite à la réalisation de cette deuxième tranche de capital autorisée par le Conseil d'Administration en sa susdite réunion, l'article trois des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à huit millions cent soixante mille Francs Luxembourgeois (LUF 8.160.000,-) représenté par quatre-vingt et un mille six cent (81.600) actions d'une valeur nominale de cent Francs Luxembourgeois (LUF 100,-) chacune.»

L'assemblée constate et prie le notaire d'acter que la présente doit tirer ses effets à partir du 1^{er} janvier 1996.

Frais

Les dépenses, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société à la suite de l'augmentation de capital qui précède, sont estimés à environ vingt-mille Francs Luxembourgeois (LUF 20.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Kronshagen, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 1996, vol. 819, fol. 88, case 4. – Reçu 152.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 9 janvier 1996.

A. Biel.

(03001/203/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

ECCO TRAVAIL TEMPORAIRE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 2, place de la Gare.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(03002/203/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

EUROBICA-MATIAS & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Signature.

(03007/619/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

EURO-HOTEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6182 Gonderange.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Signature.

(03008/619/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

ENTREPRISE DEL COL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 33, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 43.389.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue dans les bureaux de DEL COL S.A. que la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, société civile, ayant son siège social au 21, rue Glesener au L-1631 Luxembourg, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes pour les trois premiers exercices sociaux, en remplacement de la société INTERFIDUCIAIRE.

Luxembourg, le 18 janvier 1996.

Pour extrait conforme
Le conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1996, vol. 475, fol. 64, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03004/312/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

ETAFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 39.829.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 56, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Le Conseil d'Administration
C. Schmitz E. Ries M. Mackel

(03005/017/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

ETAFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 39.829.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 1995

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est prorogé pour la période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 1996.

ETAFA S.A.
Le Conseil d'Administration
C. Schmitz E. Ries M. Mackel

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 56, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03006/017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

FELICIE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, Imacorp Business Centre.

R. C. Luxembourg B 30.437.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg, sous la dénomination de FELICIE HOLDING S.A., R.C. B N° 30.437, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 31 mars 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 255 du 13 septembre 1989.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Jean-Raymond Marquillie, conseiller économique, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Christophe Davezac, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond Thill, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les trente (30) actions d'une valeur nominale de cinq cent mille (500.000,-) francs belges, constituant l'intégralité du capital social de quinze millions (15.000.000,-) de francs belges, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires présents ou représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents ou représentés ainsi que celles des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Décision sur la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de mettre la Société en liquidation à partir de ce jour.

Seconde résolution

L'Assemblée Générale nomme IMACORP S.A., société avec siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée est close à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-R. Marquillie, R. Thill, C. Davezac, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 51, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1996.

A. Schwachtgen.

(03011/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

EUROPEENNE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 43.228.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1996, vol. 475, fol. 67, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Signature.

(03010/505/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

FINANCIERE SAINT ELOI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 45.263.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 56, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

FINANCIERE SAINT ELOI S.A.

Signatures

(03013/017/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

FINANCIERE SAINT ELOI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 45.263.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mars 1995

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est prorogé pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

FINANCIERE SAINT ELOI S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 56, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03014/017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

FINANCE BALANS, GmbH, Société à responsabilité limitée.**Capital social: LUF 500.000,-.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.376.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1992, au 31 décembre 1993 et au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 62, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Signature.

(03012/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

FIPARCO S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 39.926.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 56, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

FIPARCO S.A.

Signatures

(03020/017/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

FIPARCO S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 39.926.*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 1995*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est prorogé pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 1996.

FIPARCO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 56, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03021/017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

**FORTIS LUXEMBOURG - IARD S.A., Société Anonyme,
(anc. AG LUXEMBOURG, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES GENERALES).**Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 30.414.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES GENERALES, en abrégé AG LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 30.414, constituée suivant acte reçu le 31 mars 1989, publié au Mémorial C, numéro 248 du 6 septembre 1989.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nico Reyland, Vice-Président AG LUXEMBOURG, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur René Pleimling, Directeur Financier, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Robert Rippinger, Secrétaire Général AG LUXEMBOURG, demeurant à Luxembourg.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureaux et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 910 (neuf cent dix) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de la dénomination de la société en FORTIS LUXEMBOURG - IARD S.A., avec effet au 1^{er} janvier 1996. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide que, à dater du 1^{er} janvier 1996, la société portera la dénomination FORTIS LUXEMBOURG - IARD S.A.

Par conséquent, l'article premier des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est régi par les présents statuts une société anonyme de droit luxembourgeois, ci-après dénommée la «société».

La société existe sous la dénomination FORTIS LUXEMBOURG - IARD S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Reyland, R. Pleiming, R. Rippinger, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1995, vol. 88S fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1996.

M. Elter.

(03023/210/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

**FORTIS LUXEMBOURG - IARD S.A., Société Anonyme,
(anc. AG LUXEMBOURG, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES GENERALES).**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 30.414.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1996.

M. Elter.

(03024/210/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

GERMINAL S.A. HOLDING, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 45.416.

La FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN fait savoir qu'elle a dénoncé le siège social avec effet au 10 octobre 1995.

Les administrateurs, Madame Liette Gales, Messieurs Claude Cahen et Robert Becker, ainsi que le commissaire aux comptes, Madame Myriam Useldinger, ont déposé leur mandat avec effet au 10 octobre 1995.

Luxembourg, le 4 janvier 1996.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

Luxembourg, le 18 janvier 1996.

Pour publication

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 1996, vol. 475, fol. 33, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03031/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

FINIMEX HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 37.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 1991, enregistrés à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 49, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Signature.

(03015/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

FINIMEX HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 37.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 1992, enregistrés à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 49, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Signature.

(03016/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

FINIMEX HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 37.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 49, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Signature.

(03017/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

FINIMEX HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 37.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 49, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Signature.

(03018/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

FINIMEX HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 37.377.

EXTRAIT

L'assemblée générale a décidé, à l'unanimité, de remplacer le commissaire aux comptes, M. Franco Faggi et de nommer en son remplacement, DEBELUX AUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg. Sa nomination prend effet au 1^{er} janvier 1995.

En outre, l'assemblée a ratifié, à l'unanimité, la décision prise par le conseil d'administration le 30 septembre 1993, de nommer M. Ettore Bicchieri comme président du conseil d'administration.

Pour extrait conforme
Signature
Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 49, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03019/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

FORCING INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 44.859.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1996, vol. 475, fol. 67, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Signature.

(03022/505/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

G.T. EUROPE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 21.108.

The annual general meeting of shareholders held on June 16, 1995, has ratified the payment of a dividend of USD 595,850 paid to the shareholders on October 27, 1994.

It has further decided to carry forward the profit of the year of USD 16,076.

For G.T. EUROPE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

F. Guillaume M. Vermeersch
Conseiller Conseiller principal

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 61, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03037/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

FORTIS LUXEMBOURG-VIE S.A., Société Anonyme.
(anc. COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE,
en abrégé AG LUXEMBOURG VIE.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
 R. C. Luxembourg B 30.415.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE, en abrégé AG LUXEMBOURG VIE, ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 30.414, constituée suivant acte reçu le 31 mars 1989, publié au Mémorial C, numéro 248 du 6 septembre 1989.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nico Reyland, Vice-Président AG LUXEMBOURG, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur René Pleimling, Directeur Financier, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Robert Rippinger, Secrétaire Général AG LUXEMBOURG, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 860 (huit cent soixante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Modification de la dénomination de la société en FORTIS LUXEMBOURG - VIE S.A. avec effet au 1^{er} janvier 1996.
- 2) Augmentation du capital social à concurrence de LUF 79.000.000,- à libérer intégralement par l'incorporation de réserves disponibles et de bénéfices reportés de la société et moyennant attribution de 790 actions nouvelles aux actionnaires existants en proportion de leur participation.
- 3) Augmentation du capital social à concurrence de LUF 635.000.000,- à libérer à concurrence de LUF 300.000.000,- par un apport en numéraire et moyennant l'attribution de 6.350 actions nouvelles à l'actionnaire apporteur.
- 4) Modifications afférentes des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide que, à dater du 1^{er} janvier 1996, la société portera la dénomination FORTIS LUXEMBOURG - VIE S.A.

Par conséquent, l'article premier des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est régi par les présents statuts une société anonyme de droit luxembourgeois, ci-après dénommée la «société».

La société existe sous la dénomination FORTIS LUXEMBOURG-VIE S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 79.000.000,- (soixante-dix-neuf millions de francs luxembourgeois) et de procéder à sa libération intégrale par l'incorporation au capital des actifs propres suivants:

- la réserve disponible au 31 décembre 1994, soit LUF 7.000.000,- (sept millions de francs luxembourgeois);
- le bénéfice de l'exercice 1994, soit LUF 23.788.672,- (vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-douze francs luxembourgeois);
- le bénéfice reporté à concurrence de LUF 48.211.328,- (quarante-huit millions deux cent onze mille trois cent vingt-huit francs luxembourgeois).

La preuve de l'existence de ces actifs propres a été apportée au notaire instrumentant par la production de documents comptables récents, attestés conformes par les organes de la société.

En contre-partie, l'assemblée décide d'émettre 790 (sept cent quatre-vingt-dix) actions nominatives nouvelles sans désignation de valeur nominale et de les attribuer aux actionnaires existants au prorata de leur participation actuelle.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 635.000.000,- (six cent trente-cinq millions de francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel, après l'augmentation qui précède, de LUF 165.000.000,- (cent soixante-cinq millions de francs luxembourgeois) à LUF 800.000.000,- (huit cents millions de francs luxembourgeois) à libérer partiellement, à raison de LUF 300.000.000,- (trois cents millions de francs luxembourgeois), soit chacune des 6.350 (six mille trois cent cinquante) actions à émettre à raison de 47,2440945 pour cent.

L'assemblée accepte la souscription des 6.350 actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

La preuve de la souscription des actions et de la renonciation par l'actionnaire minoritaire à l'exercice du droit de préférence a été apportée au notaire instrumentant.

Le montant de la libération en numéraire, soit la somme de LUF 300.000.000,- a été apportée au notaire instrumentant par la production d'une attestation bancaire certifiant que ce montant se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Frais

Les frais, droits et honoraires devant résulter de la présente augmentation du capital de la société, s'élèvent approximativement et sans nul préjudice à un million cent mille francs luxembourgeois.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts à la situation résultant des décisions prises et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit, fixé à LUF 800.000.000,- (huit cents millions de francs luxembourgeois), est représenté par 8.000 (huit mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Reyland, R. Pleimling, R. Rippinger, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1996, vol. 88S, fol. 12, case 12. – Reçu 6.350.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1996.

M. Elter.

(03025/210/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

FORTIS LUXEMBOURG-VIE S.A., Société Anonyme.
(anc. COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE,
en abrégé AG LUXEMBOURG VIE.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 30.415.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1996.

M. Elter.

(03026/210/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

FRIEDERICH HYDROPART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Signature.

(03027/619/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

GERNOT LANGES-SWAROVSKI S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2015 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

H. R. Luxemburg B 46.790.

AUFLÖSUNG

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

GERNOT LANGES-SWAROVSKI & CO, offene Handelsgesellschaft mit Sitz in Fritzens (AU), (die «Vollmachtgeberin»),

hier vertreten durch Herrn Dr. Pierre Berna, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxembourg,

aufgrund einer am 18. Dezember 1995 in Fritzens erteilten Vollmacht.

Diese Vollmacht wird gegenwärtiger Urkunde nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar beigefügt bleiben, um mit dieser einregistriert zu werden.

Im Namen der Vollmachtgeberin bittet der Erschienene den unterzeichneten Notar, folgende Erklärungen zu beurkunden:

- die Aktiengesellschaft GERNOT LANGES-SWAROVSKI S.A., im Handelsregister unter der Nummer B 46.790 einregistriert, wurde am 22. Februar 1994 gegründet, gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars, die am 3. Juni 1994 im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nr. 217 veröffentlicht wurde;

- das voll eingezahlte Gesellschaftskapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend (1.250.000,-) Luxemburger Franken, eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nennbetrag von tausend (1.000,-) Luxemburger Franken;
- alle Aktien sind als Inhaberaktien ausgegeben worden;
- es geht aus den vorgelegten Aktienzertifikaten hervor, daß alle Aktien in der Hand eines Aktionärs vereinigt sind, der ausdrücklich erklärt, die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft GERNOT LANGES-SWAROVSKI S.A. vorzunehmen;
- die Vollmachtgeberin hat genaue Kenntnis von der Satzung und der Finanzlage der Gesellschaft;
- die Vollmachtgeberin erklärt in ihrer Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, daß alle Passiva der Gesellschaft beglichen sind;
- alle Aktiva der Gesellschaft werden dem alleinigen Aktionär zugeteilt;
- die Liquidation ist somit als abgeschlossen anzusehen;
- die Vollmachtgeberin erteilt den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Rechnungskommissar für ihr bis zum heutigen Tage ausgeübtes Mandat volle Entlastung;
- die Aktienzertifikate werden in Gegenwart des Notars entwertet;
- die Gesellschaftspapiere und Dokumente werden während fünf (5) Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz aufbewahrt.

Der unterzeichnete Notar stellt somit die endgültige Auflösung und den Abschluß der Liquidation der Gesellschaft GERNOT LANGES-SWAROVSKI S.A. fest.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Auflösung entstehen, beläuft sich auf ungefähr zwanzigtausend (20.000,-) Luxemburger Franken.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nachdem der Notar dem Erschienenen alles Vorhergehende vorgelesen hat, hat diese gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: Dr. P. Berna, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 52, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 1996.

A. Schwachtgen.

(03032/230/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

FRIEDERICH HYDROTECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3801 Schifflange.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Signature.

(03028/619/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

GROW HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 32.695.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 56, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Signatures.

(03034/017/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

GROW HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 32.695.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 24 mai 1994

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est prorogé pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1994.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 1996.

GROW HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 56, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03035/017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

GR IMMOTRUST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 34.369.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1995, vol. 475, fol. 55, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1996.

Signature.

(03033/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

G.T. BIOTECHNOLOGY & HEALTH MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.841.

The annual general meeting of shareholders held on April 21, 1995, has ratified the payment of a dividend of USD 251,750 paid to the shareholders on October 27, 1994.

It has further decided to carry forward the profit of the year of USD 76,203.

*For G.T. BIOTECHNOLOGY & HEALTH
MANAGEMENT S.A., Société Anonyme*
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

F. Guillaume M. Vermeersch
Conseiller Conseiller principal

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 61, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03036/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

G.T. US SMALL COMPANIES MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.175.

The annual general meeting of shareholders held on April 21, 1995, has ratified the payment of a dividend of USD 158,000 paid to the shareholders on October 27, 1994.

It has further decided to carry forward the profit of the year of USD 3,329.

*For G.T. US SMALL COMPANIES
MANAGEMENT S.A., Société Anonyme*
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

F. Guillaume M. Vermeersch
Conseiller Conseiller principal

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 61, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03038/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

GARAGE DE KEHLEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8282 Kehlen.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Signature.

(03029/619/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

H.L. ELEKTRO SCHRANK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 49.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 49, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Signature.

(03042/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

HAKOGEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 39.959.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 56, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 1996.

HAKOGEL S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

(03039/017/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

HAKOGEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 39.959.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 13 juin 1995

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est prorogé pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 janvier 1996.

HAKOGEL S.A.
Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 56, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03040/017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

GENTRY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 60, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Signature.

(03030/619/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

HOLDING DU GRAND SUD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.666.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 47, case 11, que la société anonyme HOLDING DU GRAND SUD S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 36.666, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme HOLDING DU GRAND SUD S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

M. Elter.

(03043/210/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

HAMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 21.379.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 1996.

P. Frieders.

(03041/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

HORMANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7448 Lintgen, 10-12, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 38.978.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Mersch, le 15 janvier 1996, vol. 121, fol. 57, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 janvier 1996.

HORMANS, S.à r.l.
Signature

(03044/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

INTER IMMOBILIEN HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 20.916.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1996, vol. 475, fol. 66, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour INTER IMMOBILIEN HOLDING A.G.
Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(03046/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

INTER IMMOBILIEN HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 20.916.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 26 avril 1995, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Madame Francine Herkes, employée privée, Luxembourg
Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart
Monsieur Roger Petry, employé privé, Luxembourg

Commissaire aux comptes

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker
Luxembourg, le 16 janvier 1996.

Pour INTER IMMOBILIEN HOLDING A.G.
Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1996, vol. 475, fol. 66, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03047/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

LES PORTES DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R. C. Luxembourg B 32.071.

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire que les organes de la société se composent comme suit:

- Monsieur Roland Kuhn, entrepreneur de construction, demeurant à Luxembourg, administrateur,
- Monsieur Georges Müllenbach, entrepreneur de construction, demeurant à Bertrange, administrateur,
- Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, administrateur,
- Monsieur Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 4 janvier 1996.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

Luxembourg, le 18 janvier 1996.

Pour publication
FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 1996, vol. 475, fol. 33, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03062/502/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

INTERMETAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 43.231.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 1996, vol. 475, fol. 35, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(03048/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

INTERNATIONAL FIDUCIARY OF PATRIMONY S.A., Société Anonyme
au capital de 15.000.000,- BEF.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.363.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 61, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour la société
Signature

(03049/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

INTERNATIONAL REAL ESTATE INVESTORS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 41.616.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1996, vol. 475, fol. 53, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(03050/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

INTERNATIONAL REAL ESTATE INVESTORS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 41.616.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1996, vol. 475, fol. 53, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(03051/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

MAISON HILGES.

Siège social: Strassen.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts reçu par le notaire Jean-Paul Hencks de Luxembourg, en date du 21 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1995, volume 88S, folio 37, case 1, que le capital social se trouve actuellement réparti comme suit:

«Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Claude Hilges, employé privé, demeurant à Strassen, vingt-cinq parts	25
2) Monsieur Daniel Hilges, employé privé, demeurant à Olm, vingt-cinq parts	25
3) Monsieur Dirk Hilges, employé privé, demeurant à Strassen, vingt-cinq parts	25
4) Madame Cathia Hilges, gérante de société, demeurant à Olm, vingt-cinq parts	25
Total: cent parts	100»

Pour extrait, délivré aux fins de la publication.

Luxembourg, le 18 janvier 1996.

J.-P. Hencks.

(03064/216/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

INVERSUD INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.737.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 57 case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1996.

Pour *INVERSUD INVESTMENT FUND, SICAV*
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
F. Guillaume M. Vermeersch
Conseiller Conseiller principal

(03052/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

INVERSUD INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.737.

The annual general meeting of shareholders held on January 12, 1996 has thanked Mr Roberto Teixeira Da Costa, resigning director, for his services rendered on behalf of the fund and has renewed the mandate of Messrs Enrico Meucci, Adriano Bisogni, Giovanni Lenti and Mrs Nancy Englander as directors of the Fund for a period of one year.

Pour *INVERSUD INVESTMENT FUND, SICAV*
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
F. Guillaume M. Vermeersch
Conseiller Conseiller principal

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 57, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(03053/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

L'ARCHE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 50.616.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de L'ARCHE S.A. R.C. B N° 50.616, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 310 du 6 juillet 1995.

La séance est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Sandra Kaiser, secrétaire, demeurant à Benonchamps (Belgique).

L'assemblée élit comme scrutatrice, Madame Geneviève Blauen, corporate manager, demeurant à Toernich/Arlon (Belgique).

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions d'une valeur nominale de mille francs chacune, constituant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. - Augmentation du capital social par conversion de créances à concurrence de LUF 24.000.000,- pour le porter de LUF 1.250.000,- à LUF 25.250.000,-, représenté par 25.250 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune.

- Souscription des 24.000 actions nouvellement émises par ROSEVARA LIMITED avec siège à Dublin, République d'Irlande.

2. - Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social au concurrence de vingt-quatre millions (24.000.000,-) de francs pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs à vingt-cinq millions deux cent cinquante mille (25.250.000,-) francs, représenté par vingt-cinq mille deux cent cinquante (25.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune, par la création et l'émission de vingt-quatre mille (24.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont été entièrement souscrites par:

ROSEVARA LIMITED, une société avec siège social à 2, Clanwilliam Terrace, Dublin 2 (République d'Irlande), ici représentée par Monsieur Gérard Muller, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, le 29 novembre 1995.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée à la présente minute, pour être enregistrée en même temps.

Les vingt-quatre mille (24.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune, ont été émises en contrepartie d'un apport en nature constitué par la conversion d'une partie de la créance que ROSEVARA LIMITED a sur la société L'ARCHE S.A.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 20 décembre 1995 par Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de la créance est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes:

«Conclusion

A notre avis, l'apport en nature et la méthode d'évaluation adoptée sont correctement décrits et la méthode d'évaluation adoptée conduit au moins à la valeur des 24.000 actions de la Société d'une valeur nominale de 1.000,- LUF chacune, à émettre en contrepartie d'un montant de 24.000.000,- LUF provenant de la dette de la Société envers son actionnaire.»

Il résulte notamment dudit rapport que la créance est certaine, liquide et exigible et que rien ne s'oppose à la conversion d'un montant de 24.000.000,- LUF provenant de cette dette en capital social de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à vingt-cinq millions deux cent cinquante mille (25.250.000,-) francs, divisé en vingt-cinq mille deux cent cinquante (25.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune, intégralement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à la somme de trois cent vingt mille (320.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à quatorze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute. Signé: G. Muller, S. Kaiser, G. Blauen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 50, case 12. – Reçu 240.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

A. Schwachtgen.

(03059/230/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

L'ARCHE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 50.616.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 21 décembre 1995, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

A. Schwachtgen.

(03060/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.